

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Admission de S. A. S. la Princesse Antoinette dans la troupe des Guides de Monaco.
Remise de Décorations par S. A. S. le Prince Souverain.
Déjeuner au Palais.
Dîner offert aux Membres de l'Assemblée Monégasque et de la Délégation Spéciale Communale.
Déjeuner au Palais.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine acceptant la démission de S. Exc. M. Maurice Piette, Ministre d'Etat.
Ordonnance Souveraine portant désignation d'un Ministre d'Etat intérimaire.
Ordonnance Souveraine portant promotions au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nomination de Chevaliers dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine accordant une Médaille d'Honneur de deuxième classe.
Ordonnance Souveraine accordant des Médailles du Travail de deuxième classe.
Ordonnance Souveraine accordant des Médailles d'Honneur dans le Personnel enseignant.
Ordonnance Souveraine accordant des Médailles d'Honneur à des Militaires et des Agents de la Sécurité Publique.
Ordonnance Souveraine accordant des Médailles d'Honneur à des Fonctionnaires et Agents.
Ordonnance Souveraine accordant une Médaille d'Honneur.
Décision Souveraine nommant deux Adjoints au Service du Contentieux.
Arrêté ministériel désignant un Délégué à la Commission chargée de dresser la Liste Electorale.
Arrêté ministériel désignant un Délégué à la Commission chargée de dresser la Liste Electorale de la Chambre Consultative.
Arrêté ministériel portant autorisation d'une Société Anonyme.
Arrêté municipal concernant le prix du pain.

MINISTÈRE D'ÉTAT :

Jours et heures de réception.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Fête Nationale.

Société de Conférences. — Le Théâtre de Musset, par M^{lle} Worms-Baretta. — Le Poète G. E. de Villeneuve, par M. Maurice Canu.

MAISON SOUVERAINE

Une cérémonie touchante s'est déroulée jeudi matin, à 11 heures et demie, dans la Chapelle du Palais, en l'honneur de S. A. S. la Princesse Antoinette, qui faisait Sa promesse solennelle dans la Troupe Monégasque des « Guides ». LL. AA. SS. le Prince Souverain, la Princesse Héréditaire et le Prince Rainier assistaient à la cérémonie dans la Tribune Princièr.

L'intérieur de la Chapelle et l'autel avaient été décorés de fleurs.

Au premier rang, du côté de l'Épître, Se tenait S. A. S. la Princesse Antoinette, en cos-

tume de guide, ayant à Ses côtés Ses camarades de la Troupe.

Les Membres de la Maison Princièr, quelques invités, la Supérieure de l'Hôpital, des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, le Personnel du Palais étaient présents.

La cérémonie débuta par une allocution de S. Exc. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco.

Son Excellence salua avec respect et affection la Guide Antoinette de Monaco, puis fit l'éloge de la Compagnie et en retraça les devoirs.

Après l'exécution d'un chant-guide, M^{lle} Cuénoud, Cheftaine, questionna la nouvelle Guide, Antoinette de Monaco, sur les devoirs qui Lui incombent.

La jeune Princesse répondit aux formules traditionnelles, puis S'agenouilla devant l'Évêque qui Lui donna sa bénédiction.

S. A. S. la Princesse Antoinette fut alors admise parmi les Guides avec le cérémonial d'usage.

L'assistance se rendit ensuite dans la Cour d'Honneur où les insignes de Guide furent remis à Son Altesse Sérénissime. La Cheftaine annonça que la Princesse Antoinette faisait don d'une tente à la Troupe. Cette nouvelle fut saluée par un vivat et un merci poussés en chœur; puis les Guides entonnèrent le Chant de la Troupe.

S. A. S. le Prince Souverain, entouré de S. A. S. la Princesse Héréditaire, de S. A. S. le Prince Rainier, des Membres de Sa Maison et de Ses invités, assistait, de la Galerie d'Hercule, à cette partie de la cérémonie.

Dans le courant de l'après-midi, S. A. S. la Princesse Antoinette a participé avec Ses camarades à une séance de travail.

Vers 4 heures, la nouvelle Guide, Antoinette de Monaco, S'est rendue à l'Hôpital, où Elle a remis des friandises aux enfants malades.

A l'occasion de la Fête Nationale, S. A. S. le Prince a daigné remettre Lui-même, au Palais princier, la Croix d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles à :

MM. Louis Néri, Président du Comité des Traditions Locales ;

René-Léon, Administrateur-Délégué de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers ;

Auguste Bernin, ancien radiologue à l'Hôpital.

Et la Croix de Chevalier à :

M^{me} Marie-Marguerite Rigal, en religion Sœur Saint-Hilaire, de la Congrégation des Religieuses du Saint-Enfant Jésus, dites : Dames de Saint-Maur ;

MM. le Chanoine Simon-Paul Dary, Curé de la Paroisse Saint-Martin ; Julien Guillain, Professeur au Lycée ; Camille Polack, Professeur au Lycée ; Anthelme Blanchard, Commissaire de Police à Monte-Carlo ; Joseph Florent, Receveur des Postes et des Télégraphes à Monte-Carlo ; Henri Guiraud, Membre du Tribunal d'Expropriation.

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. la Princesse Héréditaire, a donné samedi dernier, au Palais, un déjeuner auquel assistaient :

M. le Colonel et M^{me} Balsan ; la Vicomtesse de Lantsheere : M. et M^{me} Singer ; le Général et M^{me} Polovtsoff ; M. Goulinat ; la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais ; le Général Weiller ; le Commandant Millescamps, Aide de camp et M^{me} Millescamps.

A l'occasion de la Fête Nationale, S. A. S. le Prince, assisté de S. A. S. la Princesse Héréditaire, a reçu à dîner, samedi dernier, les Membres de l'Assemblée Monégasque et de la Délégation Spéciale Communale.

Les convives étaient : M^{me} la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais ; M. le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Directeur du Cabinet, chargé des fonctions de Ministre d'Etat ; M. Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale ; M. Alex. Médecin, Vice-Président de l'Assemblée Monégasque ; MM. Théophile Gastaud, Michel Fontana, Etienne Crovetto, Auguste Blot, Félix Bonaventure, Auguste Settimo, Antony Noghès, Marius Curti, Julien Médecin, Charles Ballerio, Membres de l'Assemblée Monégasque ; MM. Fulbert Aurégia, Paul Marquet, Jean-Louis Crovetto, Jules Gastaud, Charles Girtler, Membres de la Délégation Spéciale Communale.

M^{gr} Lesage et M. J. G. Goulinat, qui étaient à ce moment les hôtes du Prince, assistaient également à ce dîner, ainsi que le Commandant Millescamps, Aide de camp, et M. Alex. Mélin, Chef du Secrétariat Particulier de Son Altesse Sérénissime.

S. A. S. le Prince, assisté de S. A. S. la Princesse Héréditaire, a donné hier, au Palais, un déjeuner auquel étaient invités M^{me} et M. le Docteur Richard, Directeur du Musée Océanographique ; M. le Docteur Oxner et M. Sirvent, Sous-Directeurs du Musée.

Assistaient également à ce déjeuner M^{me} la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, et le Commandant Millescamps, Aide de camp de Son Altesse Sérénissime.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 1277.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La démission de M. Maurice Picette, Ministre d'Etat de Notre Principauté, est acceptée.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quinze janvier mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1278.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Conseiller Privé Henry Mauran, Conseiller d'Etat, Directeur de Notre Cabinet, est chargé, à titre intérimaire, des fonctions de Ministre d'Etat de Notre Principauté.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quinze janvier mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1279.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont promus au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Ernest Rubinacci, Consul de Monaco à Naples ;
Gustave van den Broeck, Consul de Monaco à Anvers ;
Louis Néri, Président du Comité des Traditions Locales ;
René Léon, Administrateur-Délégué de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco ;
Auguste Bernin, ancien Radiologue de l'Hôpital.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le seize janvier mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1280.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles :

M^{me} Marie-Marguerite Rigal, en religion M^{me} Saint-Hilaire, de la Congrégation des Religieuses du Saint-Enfant Jésus, dites Dames de Saint-Maur ;
MM. Hector Houdou, Consul de Monaco à Oran ;
le Chanoine Simon-Paul Dary, Curé de la Paroisse Saint-Martin ;
Julien Guillain, Professeur au Lycée ;
Camille Polack, Professeur au Lycée ;
Anthelme Blanchard, Commissaire de Police de Monte-Carlo ;
Joseph Florent, Receveur des Postes et des Télégraphes à Monte-Carlo ;
Henri Guiraud, Membre du Tribunal d'Expropriations.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le seize janvier mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1281.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée au sieur Paul Druzian, Concierge de Notre Palais.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le seize janvier mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1282.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Médaille du Travail de Deuxième Classe est accordée à la dame Angèle Gasparotti, née Supatto, Femme de chambre au service de S.A.S. la Princesse Héritière ;
et aux sieurs :

Henri Baigné, Jardinier à Notre service ;
Pierre Cattana, Chauffeur au Palais de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la

promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le seize janvier mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1283.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Première Classe est accordée à M. Pierre Delavy, en religion Frère René, de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée à :

MM. Antoine-Marius Rouvière, en religion Frère Casimir ;
Antoine-Urbain Baffie, en religion Frère Hubert,
de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le seize janvier mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1284.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Première Classe est accordée aux sieurs :

Abos Benjamin-Marie, Maréchal-des-Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers ;
Chambeiron Louis, Brigadier de la Sûreté Publique ;
Folcheri Jean-Baptiste, Sous-Brigadier de la Sûreté Publique ;
Luca Jean-Baptiste, Agent de la Sûreté Publique.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée aux sieurs :

Boudon Charles, Brigadier-Chef de la Sûreté Publique ;
Rainat Charles, Brigadier-Chef de la Sûreté Publique ;
Canale Jules, Brigadier de la Sûreté Publique ;
Rinieri Martin, Brigadier de la Sûreté Publique ;
Beau Jacques, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;
Beaudequin Claude, Sous-Brigadier de la Sûreté Publique ;
Gibelin Joseph-Victor, Carabinier ;
Bondil Louis-Augustin, Carabinier ;
Bœuf Stanislas, Sapeur-Pompier ;
Collomp Victorin, Sapeur-Pompier ;
Mégis Paul, Sapeur-Pompier ;
Carenso Albert, Agent de la Sûreté Publique ;

Mattei Mare, Agent de la Sûreté Publique ;
Jullian Toussaint, Agent de la Sûreté Publique ;
Colombani Piétrin, Agent de la Sûreté Publique ;
Viale Laurent, Agent de la Sûreté Publique.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le seize janvier mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1285.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Première Classe est accordée aux sieurs :

Louis Michel, ancien Archiviste de la Mairie ;
Eugène Principale, Commis-Principal à la Direction du Port ;
Henri Bernardi, Contrôleur au Service de la Désinfection ;
Pierre Bertero, Surveillant des travaux au Service d'Architecture des Bâtiments Domaniaux.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Troisième Classe est accordée aux sieurs :

Hippolyte Amblard, Facteur des Postes à Monte-Carlo ;
Frédéric Eibel, Surveillant des Travaux au Port ;
Nicolas Quartino, Canotier au Service du Port.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le seize janvier mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1286.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de Troisième Classe est accordée à M. Albert Fontaine, membre de la Maîtrise de la Cathédrale.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le seize janvier mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

DÉCISIONS SOUVERAINES

Par Décision Souveraine du 16 janvier 1932, MM. le Conseiller d'Etat Bertoni, Directeur de l'Enregistrement, et A. Michel, Receveur des Domaines, sont adjoints au Service du Contentieux et des Etudes Législatives.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu l'article 13 de la Loi n° 30 du 3 mai 1920, sur l'Organisation Municipale ; Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 janvier 1932 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Albert Crovetto, Receveur des Finances, est désigné pour faire partie, comme Délégué du Gouvernement, de la Commission chargée de dresser la Liste Electorale pour l'année 1932.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-neuf janvier mil neuf cent trente-deux.

Le Ministre d'Etat intérimaire,
H. MAURAN.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920, instituant une Chambre Consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts Fonciers et Professionnels Etrangers ; Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 janvier 1932 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Eugène Garrus, Inspecteur Spécial de l'Enregistrement, est désigné pour faire partie, comme Délégué du Gouvernement, de la Commission chargée de dresser la Liste Electorale de la Chambre Consultative pour l'année 1932.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-neuf janvier mil neuf cent trente-deux.

Le Ministre d'Etat intérimaire,
H. MAURAN.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu, en date du 13 octobre 1931, la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des Statuts de la « Société Anonyme Monégasque Apérital » présentée par M. Alberto Marone, industriel, demeurant à Paris et MM. Abel, Oscar, René Delor, commerçants, domiciliés tous trois à Bordeaux.

Vu les actes en brevet reçus par M^e Settimo, notaire à Monaco, les 22 septembre et 17 décembre 1931, contenant les Statuts de la dite Société, au capital de neuf cent mille francs, divisé en neuf mille actions de cent francs chacune ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907 et 10 juin 1909 ;

Vu la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 ;

Vu les délibérations du Conseil de Gouvernement des 28 octobre et 31 décembre 1931,

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La « Société Anonyme Monégasque Apérital » est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les Statuts de la dite Société, tels qu'ils résultent des brevets des 22 septembre et 17 décembre 1931.

ART. 3.

Les dits Statuts doivent être publiés au *Journal de Monaco* dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par la Loi n° 71 du 3 janvier 1924.

ART. 4.

La Société Apérital est tenue de se soumettre strictement à toutes les charges et obligations fiscales existant ou pouvant être adoptées pour l'avenir dans la Principauté.

ART. 5.

M. le Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 19 janvier mil neuf cent trente-deux.

Le Ministre d'Etat intérimaire,
H. MAURAN.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Président de la Délégation Spéciale Communale, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ; Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A dater du 17 janvier 1932, le prix de vente du pain, est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0.70 du poids maximum de 1 k. 200.....	2 ^{fr} 20
Pain dit de « fantaisie », le kilog.....	2 ^{fr} 70
Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au maximum.....	1 ^{fr} 10

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le prix du pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 16 janvier 1932.

Le Président
de la Délégation Spéciale Communale,
CH. BELLANDO DE CASTRO.

MINISTÈRE D'ETAT

Le Ministre d'Etat recevra, au Gouvernement, les mardis et samedis de 10 heures à midi.

La matinée du jeudi, de 10 heures à midi, est réservée à MM. les Chefs de Service.

ÉCHOS & NOUVELLES

La Fête Nationale a été célébrée, samedi et dimanche dernier, avec un chaleureux enthousiasme et dans une parfaite communauté de sentiments entre la population monégasque et les colonies étrangères.

La ville était brillamment pavoisée, les yachts ancrés dans le port avaient arboré le grand pavois et, le soir des deux journées, les illuminations ont été particulièrement abondantes et belles.

Dans la journée de samedi, M. le Conseiller privé et d'Etat Ch. Bellando de Castro, entouré des Membres de la Délégation Spéciale Communale qu'il préside, a assuré la distribution d'une somme de 5000 francs remise par le Prince

Souverain en faveur des indigents. Cette somme a été ainsi répartie : Bureau de Bienfaisance : 2700^{fr} ; Société de Saint-Vincent-de-Paul : 600^{fr} ; Caisse des Secours urgents de la Mairie : 600^{fr} ; Sœurs Dominicaines : 400^{fr} ; Orphelinat Otto : 300^{fr} ; Asile des Vieillards : 200^{fr} ; Sœurs de Bon Secours : 200^{fr}.

Cent bons de 1 kilog. de viande donnés par M. Auzello, boucher, ont été également distribués.

Au cours de la matinée, S. A. S. le Prince a remis Lui-même aux nouveaux titulaires, présents à Monaco, un certain nombre de Croix d'Officier et de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles. Ces promotions et décorations paraissent sous forme d'Ordonnances Souveraines dans la Partie Officielle du Journal.

Dans la soirée, le Président et les Membres de l'Assemblée Monégasque, le Président et les Membres de la Délégation Spéciale Communale ont fait parvenir de superbes corbeilles de fleurs à S. A. S. la Princesse Antoinette, à l'occasion de Sa Fête. Son Altesse Sérénissime a adressé Elle-même aux Présidents des deux Assemblées de gracieuses lettres de remerciements dans lesquelles Elle Se déclare très touchée de cet hommage.

Un dîner en l'honneur des Membres de l'Assemblée Monégasque et de la Délégation Spéciale Communale a été offert par S. A. S. le Prince, assisté de S. A. S. la Princesse Héritière. On a pu lire plus haut le nom des personnalités conviées par Son Altesse Sérénissime.

Après le dîner, le Prince et la Princesse Héritière, entourés de Leurs invités et des Membres de la Maison Princière, ont assisté, des fenêtres du Palais, à la fête de nuit donnée sur la place.

La Musique Municipale a fait entendre l'*Hymne Monégasque*, aux acclamations de l'assistance. Une gavotte et un ballet dansés par les jeunes filles de « Femina-Sports », un chœur chanté par la Société « l'Avenir », des poses plastiques et des mouvements d'ensembles exécutés par « l'Étoile de Monaco », un remarquable numéro d'acrobatie, « le triq d'Epsom », enfin la valse de François Bellini, « Égayez-vous Monégasques charmantes » jouée par la Musique Municipale, furent longuement et chaleureusement applaudis. Des feux de bengale et un feu d'artifice terminèrent le spectacle.

La retraite aux flambeaux s'organisa ensuite et parcourut, au milieu des bravos de la foule, les rues de Monaco et de la Condamine.

Le dimanche matin, à 8 heures, les cloches de toutes les paroisses sonnèrent à la volée et les salves d'artillerie ont annoncé la solennité du jour.

M. le Conseiller Privé et d'Etat Henry Mauran, Directeur du Cabinet du Prince Souverain, chargé par intérim des fonctions de Ministre d'Etat, entouré de MM. Gallépe, Conseiller de Gouvernement, Hanne, Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat, et Michel, Directeur de la Sûreté, a remis, au nom de S. A. S. le Prince, les Médailles d'Honneur octroyées aux Inspecteurs, Brigadiers et Agents de la Sûreté et de la Police.

Vers 10 heures et demie, les personnalités officielles commencent à se réunir au Palais du Gouvernement. Un peu après, M. le Conseiller Privé et d'Etat Henry Mauran, accompagné de MM. Gallépe et Louis Bellando de Castro, Conseillers de Gouvernement, pénètre dans les salons et s'entretient quelques instants avec les principales Autorités et Notabilités présentes.

Bientôt le cortège se forme et, précédé de la

Musique Municipale et encadré par les Carabiniers sous les ordres du Lieutenant Garrus, se rend à la Cathédrale. Le Ministre d'Etat intérimaire prend place au premier rang, ayant à sa droite M. Eymin, Président de l'Assemblée Monégasque, et, à sa gauche, M. le Secrétaire d'Etat Roussel. Sur le même rang se trouvent les Grands-Officiers et Grands-Croix de l'Ordre de Saint-Charles, les Conseillers de Gouvernement, le Président de la Délégation Spéciale Communale, les Conseillers d'Etat. Les Hauts Fonctionnaires, les Membres des Assemblées, les Chefs de service, les Représentants de la Société des Bains de Mer, les fonctionnaires occupent les autres rangs. A gauche du transept se tiennent les Membres de la Maison et les invités du Prince ; à droite, les Membres du Corps Consulaire accrédité et les Directeurs et Secrétaire Général du Bureau Hydrographique International.

A 11 heures précises, S. A. S. le Prince, en uniforme de Général de l'Armée française, la poitrine barrée par le Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles, descend de voiture sur le parvis de la Cathédrale. Une salve de 21 coups de canons rétentit, les clairons sonnent « Aux Champs » et les Carabiniers tendent les honneurs. Son Altesse Sérénissime, qu'accompagne Son Aide de camp, le Chef d'Escadrons Millescamps, est reçue sur le seuil par S. Exc. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco, entouré de tout le clergé du diocèse. Le Prince est conduit processionnellement dans le chœur où Il prend place au fauteuil qui Lui a été réservé en face du trône épiscopal. Le Commandant Millescamps se tient à Sa droite.

S. Exc. M^{gr} l'Evêque officiait. Pendant la messe, la Maîtrise, sous la direction de M. l'Abbé Aurat, Maître de Chapelle, et le ténor Ainesi se sont fait entendre. A l'élévation, les Carabiniers ont présenté les armes et les clairons ont sonné « Aux Champs ».

Après la messe, S. A. S. le Prince a été reconduit jusqu'au seuil de l'Eglise avec le même cérémonial qu'à Son arrivée. Les honneurs Lui ont été de nouveau rendus, tandis que retentissait une salve d'artillerie.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers la place du Palais pour assister à la revue des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers. Les assistants vont, en arrivant, s'inscrire sur les registres de Leurs Altesses Sérénissimes, puis se rassemblent autour du Ministre d'Etat intérimaire, devant la porte d'honneur du Palais.

Après que les deux Compagnies, sous les ordres du Commandant de Serres de Mesplès, ont rendu les honneurs à l'Etendard Princier, le Général Weiller, Commandant Supérieur, accompagné du Chef d'Escadrons Bernard, Commandant du Palais, du Chef d'Escadrons de Serres de Mesplès et du Commandant Rafin, se présente devant le front des compagnies, salue l'Etendard et passe la revue. Le Général fait ensuite ouvrir le ban et remet, avec le cérémonial accoutumé, les insignes d'Officier de la Légion d'Honneur au Capitaine Lamotte, Chef de service à la Société des Bains de Mer, et la Médaille Militaire au Maréchal des logis Baron et au Carabinier Castellan. Il félicite les nouveaux décorés, puis épingle sur la poitrine des nouveaux titulaires les Médailles d'Honneur accordées par S. A. S. le Prince, à l'occasion de Sa fête. Il fait enfin fermer le ban et rejoint le groupe des Autorités pour assister au défilé. L'Etendard est salué au passage, puis les Compagnies s'alignent pour lui rendre de nou-

veau les honneurs. La cérémonie terminée, il est reconduit à la caserne de la place du Palais, encadré par son escorte d'honneur.

S. A. S. le Prince Souverain et la Famille Princière ont suivi les phases de cette manifestation d'une des fenêtres du Palais.

Le cortège se remet en marche pour gagner l'Hôtel du Gouvernement où doit avoir lieu le lunch officiel. Sur la place de la Visitation, M. le Conseiller Privé et d'Etat Mauran remercie le Chef de la Musique Municipale, puis pénètre dans l'Hôtel suivi de ses invités.

Le lunch a été servi suivant l'usage par petites tables dans la salle du Conseil d'Etat et les salons de réception. M. Henry Mauran, présidait la table d'honneur, ayant à sa droite le baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, et, à sa gauche, S. Exc. M^{gr} l'Evêque. En l'absence de M. Eymin, empêché, M. le Conseiller Privé et d'Etat de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale était assis en face du Ministre d'Etat intérimaire, ayant à sa droite M. le Secrétaire d'Etat Roussel et, à sa gauche, S. A. le Prince Riza Mirza Khan Arfa, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles. Au dessert, le Conseiller Privé et d'Etat, chargé par intérim des fonctions de Ministre d'Etat, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Remplissant un agréable devoir de ma fonction passagère, j'ai l'honneur, au nom de S. A. S. le Prince, de vous remercier de vous être réunis, empressés, en ce jour de Fête Nationale, autour de l'effigie du Souverain, autour des couleurs monégasques.

Ces deux figures symboliques se complètent et se confondent, elles deviennent une et indivisible : le Drapeau, c'est le Prince.

En votre présence, Messieurs les membres du Corps Consulaire accrédité, devant les Notabilités, les Présidents et les Membres des Assemblées, laissez-moi redire avec mes camarades fonctionnaires, qu'ils soient monégasques ou étrangers — si tant est que l'on puisse qualifier d'étrangers ceux qui ont consacré leur vie à la chose publique et dont certains ont servi trois générations de Princes, — qu'autour de ce vivant symbole nous entendons monter une garde d'honneur.

A ce drapeau, on ne touchera pas.

La destinée qui a marqué dans l'histoire contemporaine les places du Prince diplomate et du Prince savant, a réservé, à son heure, celle du Prince soldat.

Je dois rappeler que, récemment, dans la Cour des Invalides, aligné, sur Sa demande, avec les plus humbles enfants du peuple de Paris, le Général Prince Louis II de Monaco a reçu la Médaille Militaire, qu'Il considère comme la récompense de Sa vie, sous le signe du Devoir.

Et je ne peux pas oublier qu'au cours du dernier automne, sur les hauteurs de Craonne, à Berry-aubac et sur les chemins des plaines champenoises, j'ai pu retrouver les abris dénichés sous lesquels, mêlé aux poilus sanglants et boueux, Il avait vécu des heures d'angoisse et de déchirement pour mon pays, à deux pas de ce château de Marchais dévasté, où Il avait passé les plus belles années de Sa jeunesse, au murmure de la forêt laonnaise, et où Il compte, comme Il l'a écrit Lui-même, finir Ses jours.

Souverain de Monaco, Soldat de France, Sa personne et celle de Ses Enfants nous sont sacrées.

C'est en Leur honneur que je vous convie à lever vos verres et j'associe respectueusement à ce toast les Chefs d'Etat qui sont si dignement et si aimablement représentés à cette réunion traditionnelle.

Des applaudissements prolongés ont salué cet éloquent discours. L'*Hymne Monégasque*, écouté debout par toute l'assistance, a été exécuté par l'orchestre.

Les conversations se sont prolongées quelques instants encore ; puis les convives se sont retirés après avoir salué et remercié M. Henry Mauran.

Une délégation des Elèves du Lycée, de l'Etablissement Secondaire de Jeunes Filles,

les Pensionnats et des Ecoles Primaires a été reçue au Palais. S. A. S. la Princesse Antoinette, légèrement souffrante, n'assistait pas à la réception. S. A. S. le Prince Rainier a gracieusement accueilli la délégation et, après avoir écouté un compliment récité par M^{lle} Andrée Fontana, fille de M. Michel Fontana, a remercié les jeunes délégués et a offert un cadeau à chacun d'eux.

Une fête populaire très brillante et très animée à laquelle assistaient S. A. S. le Prince Souverain et la Famille Princière, ainsi que M. Henry Mauran, Ministre d'Etat intérimaire, et de nombreux fonctionnaires, s'est déroulée, pendant l'après-midi, sur la place du Palais.

Au kiosque des Terrasses, un Concert applaudi par une foule considérable a été donné par la Musique Municipale, la Chorale l'Avenir et les mandolinistes de la Palladienne. Au début et à la fin du Concert, la Musique Municipale a joué l'*Hymne Monégasque*.

Par une innovation qui a été très goûtée de la foule, de nombreuses attractions foraines avaient été autorisées à s'installer sur le terre-plein du boulevard Albert I^{er}. Elles ont attiré une affluente considérable pendant toute la durée des fêtes.

Le soir, toutes les façades ont, de nouveau, été illuminées. A 8 heures, un beau Concert a été donné au kiosque des Terrasses par la Société « Philharmonique ».

Un magnifique feu d'artifice a été tiré de la pointe du Rocher de Monaco, par la Maison Ruggieri. Une loge avait été dressée pour la Famille Princière sur les Terrasses du Casino de Monte-Carlo, vis-à-vis du Fort Antoine. S. A. S. le Prince Souverain, entouré de Ses invités et des Membres de Sa Maison, l'a occupée. Des places avaient été réservées, à droite et à gauche de la Loge Princière, pour les personnalités officielles.

Le spectacle pyrotechnique a été suivi d'une représentation de gala dans la salle de Théâtre de Monte-Carlo.

A 9 heures 15 exactement, S. A. S. le Prince Souverain en uniforme de Général, portant le Grand-Cordon de l'Ordre de Saint-Charles, a fait Son entrée. Toute l'assistance debout se tourne vers la Loge Princière, tandis que l'orchestre, dirigé par M. Paul Paray, fait entendre l'*Hymne Monégasque*. La salle applaudit longuement. Son Altesse Sérénissime prend place ayant à Sa droite M^{me} Charles Bellando de Castro et la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais; à Sa gauche, M^{me} Alexandre Médecin et M^{me} Milles-camps. On remarquait aux autres places M. le Conseiller Privé et d'Etat Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale; M. Alexandre Médecin, Vice-Président de l'Assemblée Monégasque, remplaçant le Président, M. Eymin, empêché; M. Goulinat, hôte du Palais, et le Chef d'Escadrons Milles-camps, Aide de camp du Prince Souverain.

Dans la Loge Ministérielle, autour de M^{me} Henry Mauran et du Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Directeur du Cabinet du Prince, chargé des fonctions de Ministre d'Etat, on notait: M. le Secrétaire d'Etat et M^{me} Roussel-Despierre; le baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France; M. Rey de Villarey, Consul d'Italie; M. le Consul des Etats-Unis d'Amérique et M^{me} R. Honey, M. le Consul de Tchéco-Slovaquie et M. le Consul d'Egypte.

Dans la Loge de la Municipalité se trouvaient M. et M^{me} Fulbert Aurégli, M. et M^{me} Paul

Marquet, M. et M^{me} J. L. Crovetto, M. et M^{me} Jules Gastaud, M. et M^{me} C. Girtler.

La Loge de l'Administration du Casino était occupée par les Administrateurs et leurs invités.

Le programme établi par M. René Blum était très heureusement varié et particulièrement brillant. L'orchestre, sous la direction de M. Paul Paray, a donné une exécution parfaite du « Carnaval Romain » de Berlioz. M. Marc-César Scotto a succédé au pupitre à M. Paray pour accompagner les danses de Clotilde et Alexandre Sakharoff qui obtinrent leur succès habituel. Après un premier entr'acte, le célèbre auteur-acteur Sacha Guitry joua, pour l'enchantement de l'assistance, une scène délicieuse d'esprit, de fantaisie, d'ironie légère, et sa femme, M^{me} Yvonne Printemps, qui n'avait fait qu'une brève apparition à la fin de cette scène, chanta plusieurs mélodies avec un art consommé et une grâce exquise qui lui valurent de nombreux rappels du public. La dernière partie du spectacle consistait en un divertissement, « Cotillon », dansé sur la musique de Chabrier par le nouveau corps de ballet du Théâtre de Monte-Carlo. Ce divertissement dont le scénario est de Boris Kochno et qui était réglé par Balanchine fut chaleureusement applaudi.

A Son départ comme à Son arrivée, S. A. S. le Prince Souverain a été l'objet de respectueuses manifestations de loyalisme et de déférente sympathie.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Qui pourrait mieux parler du *Théâtre d'Alfred de Musset* qu'une femme, si cette femme est elle-même auteur dramatique et si, de plus, elle a, toute jeune, respiré l'air du Théâtre Français et en a reçu les traditions ?

Fille de ces deux grands artistes que furent Worms et M^{me} Baretta, auteur applaudie de plusieurs pièces sensibles et charmantes dont la dernière « Souvenir, que me veux-tu ? » a remporté un brillant succès à la Comédie-Française, M^{lle} Worms-Baretta nous a tracé, d'une touche infiniment délicate, le portrait le plus séduisant de l'adolescent de génie dont la paresseuse fantaisie donna en quelques années aux lettres françaises deux volumes de vers qui resteront parmi les plus gracieusement ailés et les plus douloureusement passionnés de toutes les littératures, des proses enchanteresses et ce théâtre qui, conçu et écrit sans souci de la scène, pour être savouré « dans un fauteuil », n'a cessé de grandir et exerce une influence prépondérante sur la production dramatique contemporaine.

La conférencière en a étudié les ressorts et mis en lumière tous les prestiges. Elle a souligné, entre autres, que ce qui rend cette œuvre inimitable, c'est le style. La fluidité, l'aisance, l'élégance fringante, l'harmonie des mots et la cadence des phrases sont un perpétuel enchantement pour l'oreille. Mais le cœur est pris en même temps par la vive peinture des sentiments les plus subtilement délicats et de la plus ardente passion que recouvre mal un vernis brillant de scepticisme et de raillerie.

Comparant le théâtre de Musset à celui de Molière, M^{lle} Worms-Baretta a très finement et très justement observé que l'auteur des *Caprices de Marianne* emploie toute sa force d'observation, toute sa pénétration psychologique à surprendre le jeu de la passion dans l'âme de ses jeunes gens et de ses jeunes filles et se borne à tracer de spirituelles caricatures des personnages âgés qui les entourent; tandis qu'au rebours, l'auteur de l'*Avare* donne tout son effort à l'étude des travers ou des vices arrivés à leur plein développement chez des personnages d'âge mûr et n'esquisse que de pâles et inconsistantes effigies de ses amoureux.

La conférencière s'est attachée spécialement à l'analyse des caractères de jeunes hommes dans le théâtre de Musset; elle a montré que c'est toujours lui-même, dans ses complexités et avec ses contradictions, que Musset a peint, aussi bien sous la figure d'Octave que sous celle de Celio ou même du touchant Fortunio du *Chandelier*.

Cette causerie a ravi l'auditoire par la finesse de ses aperçus et par l'élégant et délicat langage dans lequel ils étaient exposés. Des applaudissements unanimes en ont longuement remercié M^{lle} Worms-Baretta.

M. C. T.

Mercredi soir, M. Maurice Canu a parlé de Georges Edouard de Villeneuve, le fils du regretté Conseiller à la Cour d'Appel de Monaco.

M. Maurice Canu a donné lecture de quelques-uns des témoignages d'admiration qui ont salué l'apparition de *Prémices*, le recueil de poèmes laissés par G. E. de Villeneuve et publiés après sa mort avec une préface de M. Henry Bordeaux.

Il a ensuite analysé le volume d'où il a extrait de nombreuses et abondantes citations. Il s'est attaché surtout à dégager l'attachante figure du poète et à mettre en lumière la rare qualité d'une âme à la fois ardente et délicate, tourmentée et pure, émouvante par sa complexité, touchante par sa tendresse, belle par sa soif de l'idéal et du divin.

Parmi les pièces qu'il a lues, les plus applaudies du public ont été le beau poème *les Cyprès*, l'ardente élévation intitulée *la Montagne*, dite en mai dernier par M^{lle} Suzanne Malard au Salon des Poètes, la tendre et grave *Paternité* et les pages admirables de pieuse gratitude et de frémissante tendresse que lui a inspirées l'amour filial: *Je préfère* et *Invocation* qu'aucune mère sans doute ne pourrait écouter sans larmes.

Le conférencier, après avoir cité les vers que le grand poète Le Cardonnell, dont l'âme est sœur de celle de G. E. de Villeneuve, adresse à un jeune écrivain comme un message des poètes morts prématurément, a terminé en exprimant le vœu d'avoir pu contribuer à empêcher que la lourde pierre de l'oubli retombe sur une œuvre et sur une mémoire dignes de se survivre au delà du cercle étroit de la famille.

AGENCE COMMERCIALE
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur
20, rue Caroline, Monaco.

Cession de bail (Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 5 janvier 1932, enregistré le même jour, f° 4, v° c° 4, M. Jean TEISSEIRE, demeurant à Monaco, villa Nicole, boulevard de Belgique, a cédé à M. Jules BUGELLI, photographe, élisant domicile en l'Agence Marchetti, 20, rue Caroline, à Monaco, le droit au bail d'un magasin sis à Monaco, 25, boulevard Albert I^{er}, dépendant de l'Hôtel Bristol et Majestic, où s'exploitait précédemment l'Agence Teisseire, ainsi que les objets mobiliers garnissant le dit magasin.

Opposition, s'il y a lieu, dans les dix jours de la date de la deuxième insertion, au domicile élu à l'Agence Commerciale, à Monaco, 20, rue Caroline. Monaco, le 21 janvier 1932.

AGENCE DES ETRANGERS
E. GAZIELLO, directeur-propriétaire
6, avenue de la Madone, Monte-Carlo

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 10 décembre 1931, enregistré, M. PERSENDA Antoine-Joseph, demeurant à Monaco, a vendu à M. CANDELA Pierre, demeurant également à Mo-

naco, le fonds de commerce de buvette, restaurant, vins et liqueurs, vente d'huile, qu'il exploitait à Monaco, 21, rue de la Turbie, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail et le matériel servant à son exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. Persenda, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de vente dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, en l'Agence des Etrangers, 6, avenue de la Madone, à Monte-Carlo, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 21 janvier 1932.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Augusto Settimo, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le sept janvier mil neuf cent trente-deux, M. François GIORCELLI, restaurateur, demeurant à Monaco, 23, boulevard Charles III, a vendu à M. Giuseppe TOMATIS, employé, et à M^{me} Marie MUSSO, son épouse, demeurant ensemble à Monte-Carlo, Hôtel Victoria, le fonds de commerce de restaurant et buvette connu sous le nom de *Restaurant des Tramways*, exploité à Monaco, 23, boulevard Charles III, et le fonds de commerce de meublé comprenant sept chambres meublées, exploité, 7, rue de la Colle.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 21 janvier 1932.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE COMMERCIALE
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur
20, rue Caroline, Monaco.

Avis unique de gérance

Suivant acte sous seing privé du 6 janvier 1932, enregistré, M. Ange DEFILIPPI, fondé de pouvoirs de M^{me} Louise AIRALE, propriétaire du fonds de commerce de bar-restaurant, 3, rue Plati, à Monaco, y demeurant, a donné en location-gérance pour trois années à dater du quinze janvier 1932, à M. Charles ROSSI, maître d'hôtel, et à M^{me} Virginie RICCI, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 13, rue Saige, le fonds de commerce de bar-restaurant, 3, rue Plati, à Monaco, dénommé *Puerto Ricco*.

Les fournisseurs sont informés que les frais d'exploitation, sans exception, de la gérance ci-dessus sont à la charge entière de M. et M^{me} Ch. Rossi.

Pour tous renseignements, Agence Commerciale (Marchetti), 20, rue Caroline, Monaco.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO
(Mont-de-Piété)

VENTE

Il sera procédé le **Mercredi 3 Février 1932**, au siège social, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de Février 1931, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux et objets divers.

LISEZ
JARDINS ET BASSES-COURS

*Le plus de Conseils pratiques
Pour le moins d'Argent dépensé*

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

**Huit jours de Sports d'Hiver sur les Alpes Françaises
assurent un An de Santé**

Les gens prévoyants n'ont pas pris en été toutes leurs vacances ; ils se sont réservé la possibilité de se rendre en hiver sur les altitudes alpestres où se pratiquent les sports de plein air sur la neige.

Sans doute c'est la saison des journées courtes. La brièveté des heures de lumière limite le temps qu'on peut accorder au ski, au patin, à la luge, au bobsleigh, au curling.

Quelle distraction se donner, demandez-vous, la nuit venue ? Mais toutes celles des grandes villes : concerts, théâtres, cinémas, dancings. Seulement, il importe de choisir des stations fréquentées, animées, où, à toute heure, une vie collective agréable soit possible.

Elles existent ces stations, et les sportmen les connaissent puisque aussi bien ils en ont fait la vogue : on les trouve sur les Alpes Françaises.

**BON-PRIME
à nos Lecteurs**

Nous vous offrons un abonnement
de 3 mois

pour 6 francs

seulement

Etranger : 9 francs

"Maisons pour Tous"

soit 3 fascicules-albums pratiques permettant
SANS MAISON ET SANS ARGENT
de construire grâce aux conseils de cette Revue,
qui vous tirent d'embarras.

Si vous avez une maison

d'en obtenir tout l'Agrément et le Profit grâce
aux Modèles de Maisons, d'Arrangements, aux
exemples de Transformations, Aménagements,
Equipements qui réduisent efforts et fatigue.

Ce montant vous est

**REMBOURSE
immédiatement**

par deux superbes Primes : Un numéro mensuel
de *Vie à la Campagne* (valeur 6 fr.). Un numéro
spécial de *Jardins et Basses-Cours* (valeur 1 fr. 50).
Découpez cette annonce et adressez-la, avec la
somme correspondante à M. Albert MAUMENÉ,
Librairie Hachette, 79, Bd St-Germain, Paris (6^e).

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

— Téléphone 3-33 —

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 35^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL**

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1930. Quatre Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 356928 à 356931.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 février 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21404.

Suivant exploit de M^e Ch. Soccal, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1931. Dix Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 29.523 à 29.530, 451.843, 511.448.

Suivant exploit de M^e Ch. Soccal, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1931. Vingt Cinqüèmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 469117.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 octobre 1931. Trois Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 24325, 24326, 86221.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 17 septembre 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1932.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par **NICE-COPIES**, 7, Rue Chauvain -- Téléphone : 49-66